

Chapitre 7

Les achats responsables

Les musées et les centres de sciences font, en quelque sorte, partie d'une chaîne d'approvisionnement; ils interagissent avec des fournisseurs et des sous-traitants qui offrent des matières premières, de la nourriture ou des services professionnels. Afin de vraiment pouvoir intégrer des valeurs durables aux opérations d'une institution muséale, on doit transiger avec des entreprises qui limitent leurs impacts sur l'environnement.

Les achats que fait une organisation et les services dont elle a besoin entraînent des impacts sur l'environnement. Le concept d'analyse de cycle de vie (ACV) permet de mieux comprendre l'ampleur de l'impact de ce qu'une personne ou une institution consomme. On peut mieux comprendre le concept ACV en visionnant l'animation *The story of stuff* à l'adresse suivante : <http://www.storyofstuff.com/>

Cette animation permet d'ailleurs aux employés et aux fournisseurs d'une institution de se sensibiliser au concept ACV. Il existe plusieurs définitions et des explications complexes sur l'ACV, mais on peut se familiariser simplement avec ce concept sur le site Internet de Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Analyse_du_cycle_de_vie

L'organisation internationale de normalisation (ISO) définit l'ACV comme suit : «Compilation et évaluation des entrants et sortants, ainsi que des impacts potentiels environnementaux d'un système de produits au cours de son cycle de vie¹.»

Parmi les outils proposés pour la gestion du cycle de vie (GCV), l'ACV constitue l'une des méthodes les plus complètes et performantes. L'ACV est le seul outil qui permette d'évaluer les conséquences environnementales d'un produit ou d'une activité (un système de produits) sur l'ensemble de son cycle de vie. En effet, l'analyse tient compte de :

- l'extraction et la transformation des matières premières;
- la fabrication du produit;
- l'emballage et la distribution du produit;
- l'utilisation du produit;
- la fin de vie du produit.

L'ACV a comme principal objectif de permettre la réduction des impacts des produits et services sur l'environnement. Pour les entreprises, les concepteurs et les gouvernements, l'ACV est un outil d'aide à la décision pour l'application du développement durable.²

1. Qu'est-ce qu'une politique d'achat responsable (PAR) ?

Il existe une différence entre une politique d'achat écologique et une politique d'achat responsable (PAR). La première se limite à la protection de l'environnement tel qu'on peut le constater dans l'extrait suivant tiré de la politique d'achat écologique du Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales du Canada :

Les biens et services à privilégier du point de vue environnemental sont ceux qui ont une incidence moindre ou réduite sur l'environnement pendant le cycle de vie du bien ou du service, lorsqu'on les compare aux biens et services concurrentiels servant aux mêmes fins. Les facteurs de performance environnementale comprennent entre autres : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des contaminants atmosphériques; l'accroissement de l'efficacité énergétique et de l'économie des ressources en eau; la diminution des déchets et la promotion de la réutilisation et du recyclage; l'utilisation des ressources renouvelables; la réduction des déchets dangereux et la réduction des substances toxiques et chimiques dangereuses.³

¹ Définition tirée du site Internet du CIRAIG, (ISO 14040:1997) [1].

² Source : <http://www.ciraig.org/fr/acv.html#1>

³ Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales, *Politique d'achats écologiques*, Canada, 2008 : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation/text/proc/pol-f.html>

Par ailleurs, selon le *Guide de mise en place d'une politique d'achat responsable* écrit en collaboration par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) et la Coalition étudiante Trans-actions responsables (CÉTAR), une politique d'achat responsable se définit de la façon suivante :

C'est une politique adoptée par une organisation afin d'encadrer tous les achats de produits et services faits pour son compte. La PAR fait directement référence aux droits fondamentaux du travail, aux droits humains, ainsi qu'à des normes environnementales. Elle exige du fournisseur qu'il fasse preuve de transparence en dévoilant les lieux exacts de production de ses biens. Une PAR oblige également les entreprises et les fournisseurs à mettre en place un mécanisme de vérification et prévoit une marche à suivre en cas de non-respect des normes. Ainsi, les fournisseurs qui souhaitent vendre leurs produits à une organisation doivent respecter sa politique d'achat responsable.⁴

La PAR, contrairement à la politique d'achat écologique, tient compte de facteurs humains en plus des facteurs environnementaux; plus complète, elle est à privilégier et constitue un outil pour la mise en œuvre d'une politique de développement durable. En utilisant votre pouvoir d'achat de façon judicieuse, vous encouragez le commerce local et le commerce équitable; vous contribuerez aussi à la diminution des impacts négatifs sur l'environnement.

Idéalement, tous vos achats devraient être guidés par une telle politique : les produits d'entretien ménager, ceux vendus dans les boutiques (pas d'objets provenant d'animaux en voie d'extinction, pas d'ébène ni d'ivoire, etc.), la nourriture, les boissons alcoolisées ou non et les différentes fournitures (services alimentaire, bureau, entretien).

Une PAR peut découler d'une politique de développement durable en intégrant des critères d'achat écologiques et socialement responsables. De tels critères permettent de faire des achats qui correspondent avec les valeurs retenues par la politique :

- réduire les impacts environnementaux par la prise en compte du cycle de vie des produits et services;
- favoriser les entreprises d'économie sociale pour apporter des retombées sociales positives;
- renforcer la pérennité des entreprises en favorisant des alliances avec des fournisseurs partageant vos valeurs.

⁴ Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) et la Coalition étudiante Trans-Actions responsables (CÉTAR), *Guide de mise en place d'une politique d'achat responsable*, 2007, page 6.

2. Comment élaborer et mettre en place une politique d'achat responsable ?

Pour élaborer une PAR, il faut bien connaître ses besoins en approvisionnement et se fixer des objectifs à atteindre. Voici les huit étapes de l'approvisionnement responsable selon le document *Pour une entreprise écosensible : trousse à outils pour les entreprises touristiques*.

1. Faire une liste de tous vos besoins d'approvisionnement.
2. Identifier vos motivations.
3. Établir la priorité de vos achats.
4. Préciser vos objectifs et indicateurs de réussite.
 - Je vais acheter des produits et des matériaux locaux.
 - Je ne vais pas acheter des produits contenant des teintures, des produits chimiques, du chlore, des colorants et/ou des allergènes.
 - Je vais favoriser les produits certifiés qui ont été conçus et produits en vertu de critères sociaux et environnementaux.
 - Je vais appuyer les entreprises et les coopératives sociales.
 - Je vais parler avec mes fournisseurs de services pour identifier les produits éthiques et respectueux de l'environnement que je veux me procurer.
 - Je vais incorporer des aliments biologiques et/ou locaux à mes opérations.
 - Je vais déterminer si les produits que j'utilise sont sécuritaires pour l'environnement et la santé des gens.
 - Je vais acheter en gros.
5. Établir des critères pour l'approvisionnement responsable sur lesquels vous pouvez fonder vos décisions.
6. Établir des stratégies qui vous aideront à atteindre vos objectifs.
7. Déterminer la période de temps pour la mise en œuvre.
8. Choisir un champion au sein de votre équipe qui sera responsable de la mise en œuvre.⁵

Le *Guide de mise en place d'une politique d'achat responsable*⁶ précise qu'une PAR devrait contenir les éléments incontournables suivants :

- des normes sociales basées sur les droits fondamentaux de travail tels que définis par l'OIT;
- des normes environnementales minimales;
- des mécanismes de monitoring et de vérification, incluant la mise en place de mesures correctives;
- une obligation de transparence de la part des entreprises et des fournisseurs, notamment par la publication de rapports annuels et la divulgation publique des lieux de fabrication.

Par ailleurs, le fait de planifier à l'avance les achats à faire permet d'appliquer avec rigueur une PAR : en effet, lorsqu'on achète un item à la dernière minute, on est porté à prendre ce qui est disponible. Dans ce cas, le risque que l'item retenu ne remplisse pas toutes les caractéristiques de la PAR augmente.

⁵ Pour la référence complète, veuillez consulter la section Références et outils des achats responsables.

⁶ Ce guide explique en détail ce qu'est une PAR et surtout, comment la mettre en place. Vous trouverez, dans la section Références et outils des achats responsables, la référence complète de ce document.

3. Exemples de politiques d'achat responsable

Cette page du site Internet de la Ville d'Ottawa explique les démarches nécessaires au développement d'une PAR :

http://www.ottawa.ca/residents/environment/workplace/procurement_en.html

Cet autre exemple provenant du milieu municipal n'est disponible qu'en anglais :

<http://www.laws.sandwell.gov.uk/ccm/content/corporateservices/regeneration/agenda21/consumption-and-production/sustainable-procurement-policy.en>

Politique d'approvisionnement responsable de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) :

http://www.csn.qc.ca/web/csn/communique/-/ap/Comm14-05-09?p_p_state=maximized

La CSN se dote d'une politique d'approvisionnement responsable⁷

La CSN vient d'adopter une politique d'approvisionnement responsable (PAR) afin d'améliorer ses pratiques de gestion et celles de ses fournisseurs. Rendue publique la semaine dernière à l'occasion de la 7^e rencontre du Groupe de travail international ISO 26000 qui se tient à Québec jusqu'à demain, cette PAR expose quatre catégories de critères d'achats : les conditions de travail; le commerce à forte contribution sociale; le respect de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques; la gestion responsable. Objectif : promouvoir le respect des droits des travailleurs, améliorer la performance environnementale et favoriser une meilleure transparence de la gestion, tant pour elle-même que pour ses fournisseurs et sous-traitants.

Ainsi, afin de valider leur conformité à cette politique, les fournisseurs auront à remplir un questionnaire. Certains d'entre eux pourront être invités à améliorer, selon un échéancier défini, certains aspects de leur performance sociale et environnementale afin de poursuivre leur relation d'affaires avec la CSN. Les produits et services visés par cette politique sont multiples : édifices, ameublement, matériel de bureau, équipements informatiques, services financiers, nourriture, etc.

« Si chaque entreprise adopte une politique d'approvisionnement responsable, cela aura pour effet de réduire son empreinte écologique, dit Claudette Carbonneau, présidente de la CSN. Nous pourrions lutter plus efficacement contre les changements climatiques et la détérioration de l'environnement. » La centrale syndicale encourage également toutes ses organisations affiliées à emboîter le pas.

Auteur : Julie Lafortune

⁷ Source : Bulletin Novae du 21 mai 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.novae.ca/article.aspx?id=31225>

4. Quoi faire avec les surplus ?



Photo : Zoo de Granby.

Une organisation responsable peut offrir à ses employés un endroit où déposer le matériel et les fournitures de bureaux en surplus pour une éventuelle réutilisation par d'autres employés. On peut redistribuer les surplus de matériel générés par les événements spéciaux en concluant à l'avance des ententes avec divers acteurs de votre communauté (écoles, centres communautaires, ateliers d'artistes, etc.).

Par exemple, le papier d'impression, les articles de bureaux, de même que les « foam-core » utilisés pour l'affichage peuvent être réutilisés par les écoles, des organismes communautaires ou des organismes de charités locaux.

Pour ce qui est des surplus alimentaires, on peut sensibiliser les gens à une consommation responsable et limiter ainsi le gaspillage. Il est souhaitable de communiquer avec un foyer d'accueil ou d'autres organismes de charité de votre communauté afin de leur offrir les surplus.

5. Gestion de la boutique

La plupart des musées et des centres de sciences possèdent une boutique où la majorité des articles vendus sont des souvenirs à l'effigie de l'institution ou des produits liés à sa mission. Ces articles devraient idéalement être des produits locaux et durables. Il est préférable d'éliminer le suremballage.

6. Références et outils

- Boîte à outil pour la mise en place d'une PAR :
http://www.ciso.qc.ca/?page_id=444
- *Pour une entreprise écosensible : Trousse à outils pour les entreprises touristiques*, document réalisé par l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC), Commission canadienne du tourisme (CCT) et Parcs Canada :
http://www.tiac-aitc.ca/francais/documents/advocacy/2008/green_your_business_toolkit.pdf
- Site Internet d'Écologo (produits certifiés) :
<http://www.terrachoice-certified.com/fr/>
- Site Internet du gouvernement du Canada (liens sur l'écologisation des opérations) :
<http://www.greeninggovernment.gc.ca/default.asp?lang=Fr&nav=54ABA66C-11#Achats>
- Commission de la coopération internationale (promotion des achats écologiques) :
http://www.cec.org/programs_projects/trade_environ_econ/nagpi/index.cfm?varlan=français
- Site d'Environnement Canada (la rubrique *Agissons au quotidien* présente le *Guide des réunions vertes*) :
<http://www.ec.gc.ca/education/default.asp?lang=Fr&n=ADCB9BC1-1>
- Différentes définitions du concept d'analyse de cycle de vie :
Wikipedia :
http://fr.wikipedia.org/wiki/Analyse_du_cycle_de_vie
CIRAIG:
<http://www.ciraig.org/fr/index.html>
Athena Institut :
<http://www.athenasmi.org/about/IcaModel.html>
- Exemple d'une organisation du secteur de l'industrie récréative et touristique au Québec qui a mis en place une PAR :
<http://www.ethipedia.net/lfr/node/223>
- Guide d'achat sur les papiers jetables de Greenpeace :
<http://papiers.greenpeace.ca/>
- Site de Ellipsos (présente le développement durable) :
<http://www.ellipsos.ca/modules/content/index.php?id=25>
- *Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires* :
<http://competitionbureau.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/02701.html>